



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget du Nunavut 2017-2018

Le 27 février 2017

Le ministre des Finances, M. Keith Peterson, a déposé le budget 2017-2018 du Nunavut le 22 février 2017. M. Peterson a indiqué que le Nunavut devrait connaître un taux de croissance de 4,9 % pour 2017, sans compter l'inflation. Cette prévision suppose l'aboutissement de certains projets déjà prévus comme l'ouverture de l'aéroport d'Igaluit l'été prochain, la construction d'installations marines à Igaluit et à Pond Inlet et l'investissement dans le logement et les routes. Le ministre a souligné que la lutte contre la pauvreté et la formation des citoyens, en particulier le développement de leurs compétences techniques, scientifiques et professionnelles, sont des conditions essentielles pour permettre au territoire d'atteindre une économie plus florissante.

Le développement économique est une des quatre priorités du gouvernement. Les trois autres priorités sont : l'aide au développement de l'autonomie et de l'optimisme des Nunavutois, le sain développement des familles et des communautés fortes et l'amélioration de la capacité du gouvernement d'atteindre des résultats.

Voici quelques-uns des faits saillants de ce budget.

- Aucune nouvelle taxe, aucun nouvel impôt ni aucun changement de taux ne sont annoncés.
- Le gouvernement demeure dépendant du fédéral pour l'essentiel de ses revenus (environ 82 %).
- Un léger excédent d'exploitation est prévu pour 2017-2018. Il est prévu que les recettes totales augmenteront de 5,1 % tandis que les dépenses des ministères connaîtront une augmentation de moins de 3 % par rapport aux estimations révisées de l'année précédente.
- On s'attend à ce que le PIB nominal augmente de 6,1 % et à ce que le PIB réel augmente de 4,9 %.
- Le taux de chômage demeure élevé au Nunavut, ayant atteint 14,9 % selon les statistiques de 2016, soit 1,0 % de moins qu'en 2015.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez consulter les documents budgétaires sur le site du [ministère des Finances](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Carl Allegretti

Leader national de la fiscalité

Tél. : 416 601 6150

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

Tél. : 416 643 8753

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.